

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 08.12.2025 / 14

LUNDI 08 DECEMBRE 2025 à 18 HEURES 30

**SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 5

Absents sans pouvoirs : 27

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 08 Décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents :

- Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Murielle BERTON, Mr Franck BOMAL, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTES, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Marianne FLORAT, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Josette BRACONNIER, pouvoir à Mme Martine DESHAYES
- Mme Géraldine DE BONAFOS, pouvoir à Mr Bernard DORIO
- Mr Alain FOUQUET, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTES

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Colette FONTAINE
- Mme Edwige HAYS
- Mme Pascale PAYNEL
- Mr Philippe SOETAERT

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET,
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Violaine GAUDEMÉR
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnauld JERU
- Mr Denis LE GOUT
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Philippe LESAULNIER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Nathalie ZEYMES est désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHE DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE DE LIVAROT – PAYS D'AUGE

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 08 Juillet 2025 pour le marché des contrats d'assurances de la Commune de Livarot – Pays d'Auge sous forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

Le marché a été divisé en 5 lots énumérés ci-dessous.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 01 Décembre 2025 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats.

Lot n°1 Assurance Dommage aux biens et risques annexes

Lot infructueux – Pas de réponse

Une consultation a été lancée sous forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suite à infructuosité, selon l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Lot n°2 Assurance Responsabilité et risques annexes

Lot infructueux – Pas de réponse

Une consultation a été lancée sous forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suite à infructuosité, selon l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Lot n°3 Assurance Flotte Automobile et risques annexes

Lot infructueux – Pas de réponse

Une consultation a été lancée sous forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable suite à infructuosité, selon l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Lot n° 4 Assurance Risques statutaires du personnel

Le cabinet RELYENS qui, par le prix des prestations, leurs valeurs techniques et leurs expériences, a été sélectionnée.

Le coût total annuel s'établit comme suit :

Offre de base

- * Décès : **0,27 %**
- * Accident ou maladie imputable au service sans franchise : **1,60 %**
(Indemnités journalières, frais médicaux et frais funéraires)
- * Soit une prime provisionnelle annuelle de 28 817,67 €.

Prestation supplémentaire n° 1

- * Congé de longue maladie, congé de longue durée : **3,12 %**
- * Soit une prime provisionnelle annuelle de 48 080,82 €.

Prestation supplémentaire n° 2

- * Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours fermes : **2,60 %**
- * Soit une prime provisionnelle annuelle de 40 067,35 €.

TAUX GLOBAL : 7,59 %

Soit une prime provisionnelle annuelle de 116 965,85 €.

Lot n° 5 Assurance Protection juridique des personnes physiques

Le cabinet MADELAINE BRISSET / Compagnie CFDP qui, par le prix des prestations, leurs valeurs techniques et leurs expériences, a été sélectionnée.

Le coût total annuel s'établit comme suit : 325,46 € TTC avec un taux annuel HT de 1,64 € par assuré

Le conseil municipal devra :

- Approuver, pour le lot n°4, le marché attribué au cabinet REYLENS pour la somme totale provisionnelle annuelle de 116 965,85 € TTC avec un taux global de 7,59 % ;
- Approuver, pour le lot n°5 le marché attribué au Cabinet MADELAINE BRISSET / Compagnie CFDP pour la somme totale provisionnelle annuelle de 325,46 € TTC avec un taux annuel H.T de 1,64 € par assuré ;
- Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot ;
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché et l'autoriser ou autoriser son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes au marché des contrats d'assurance de la Commune de Livarot – Pays d'Auge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE, pour le lot n°4, le marché attribué au cabinet REYLENS pour la somme totale provisionnelle annuelle de 116 965,85 € TTC avec un taux global de 7,59 % ;
- APPROUVE, pour le lot n°5 le marché attribué au Cabinet MADELAINE BRISSET / Compagnie CFDP pour la somme totale provisionnelle annuelle de 325,46 € TTC avec un taux annuel H.T de 1,64 € par assuré ;
- RAPPELE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot ;
- DESIGNE Monsieur le Maire responsable du marché et l'autoriser ou autoriser son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes au marché des contrats d'assurance de la Commune de Livarot – Pays d'Auge.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 09 Décembre 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

